



Obligation d'assurance habitation si pas d'habitation personnelle

Par **mbaye286**, le **25/09/2012 à 15:35**

Bonjour, rnje suis agée de 42 ans et je suis actuellement hébergé chez mes parents qui ont un assurance maison bien sur rnhors mon assurance m'a mis un assurance habitation que j aurais soit disant pris par téléphone rnje n ai bien entendu pas pris d'assurance habitation car je n ai pas d'habitation et que l assurance de mes parents couvre la totalité de la maison ma chambre et son contenu y compris rnj ai demandé a ce qu'il me supprime cette assurance mais il ne veulent rien entendre rnque puis je faire rncordialement rnvirginie

Par **chaber**, le **25/09/2012 à 15:41**

bonjourrrnrnUne assurance Responsabilité Civile personnelle serait nécessaire.rnrnAvez-vous reçu et signé un contrat? Avez-vous payé une prime?rnAvez-vous donné vos coordonnées bancaires?